

ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA CREUSE

H DEPOT

**DEPOT DES ETABLISSEMENTS
HOSPITALIERS**

Répertoire numérique

**Etabli par
Jean-François MOREIGNE, adjoint administratif**

**Et publié sous la direction
de Nicolas DORHMANN, conservateur du patrimoine,
de Joseph SCHMAUCH, conservateur du patrimoine, Directeur des Archives
départementales de la Creuse.**

Archives départementales de la Creuse, Guéret, 2008

INTRODUCTION

Le présent répertoire numérique est une refonte de l'inventaire sommaire de la série H supplément de Louis Duval et Fernand Autorde, paru en 1898. Les notices de ce dernier ne rendent pas compte de l'ensemble du contenu des liasses affectées d'une cote, les archivistes de l'époque n'ayant en effet sélectionné que quelques titres antérieurs à 1790 par liasse.

L'instrument de recherche mis aujourd'hui à la disposition du public inventorie l'ensemble des documents de ce fonds, augmenté, pour les centres hospitaliers de Bénévent L'Abbaye, de Bourganeuf et de Guéret, de ceux déposés aux Archives départementales par les services de ces établissements au cours des dernières années (2Hdépôt 3Hdépôt 14-68 et 8Hdépôt 79-595). On notera toutefois que certaines archives hospitalières figurant dans l'inventaire sommaire de 1898 (Aubusson : H suppl. 1-19, 203, Association des dames de la Charité d'Aubusson : H suppl. 24, Boussac : H suppl. 67-75, Gouzon : H suppl. 207, Mainsat : H suppl. 162, Bénévent en partie : H suppl. 205) ont disparu. Une enquête menée auprès de leurs détenteurs potentiels (hôpitaux, maisons de retraite, mairies) n'a pas permis de les retrouver.

Un nouveau mode de cotation a été adopté. Conformément à la circulaire du 18 décembre 1998, une sous-série de Hdépôt a été créée pour chaque établissement hospitalier (Bénévent : 2Hdépôt, Bourganeuf : 3Hdépôt, etc...). Il s'agit d'une série ouverte, susceptible d'accueillir les archives modernes produites par des structures de santé en activité (hôpitaux de Guéret, d'Aubusson et de Bourganeuf), voire des archives anciennes encore détenues par des collectivités territoriales ou bien au sein de leurs établissements publics de santé.

Le cadre de classement adopté est le suivant : 1Hdépôt, hospice et hôpital d'Aubusson, 2Hdépôt, hospice de Bénévent, 3Hdépôt, hospice et hôpital de Bourganeuf, 4 Hdépôt, hospice de Boussac, 5Hdépôt, bureau des pauvres et écoles de Charité d'Evaux, 6 Hdépôt, hospice et hôtel-Dieu de Felletin, 7Hdépôt, hospice de Gouzon, 8Hdépôt, hospice, hôpital et hôtel-Dieu de Guéret, 9Hdépôt, hospice de Mainsat, 10Hdépôt, hospice et hôpital de La Souterraine.

Hôtel-Dieu et hospice de Felletin (1447-1828)

6Hdépôt 1-12

- 6Hdépôt 1 Enquête de Philibert Picot, sieur des Guyès, dans le cadre d'une procédure opposant François Barjon, sieur de La Saigne, syndic de l'hôtel-Dieu de Felletin, et les vicaires généraux, commandeurs et chevaliers de l'Ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare.
1676
- 6Hdépôt 2 Obligation souscrite par Louis Boucher, Claude, son fils, et Jacques Fraisse, son gendre (1634), sommation par Jean Mautas, syndic, à l'encontre de Joseph Chassagne, Léonard Darfeuille, Léonard Pasquignon, Marie Deguet et Antoine Deschamps marchands de Felletin (1649), procédures entre Jean Besses, syndic, et Jean Bandy, Léonard Darfeuille et Antoine Deschamps, Marie Mirebeau, veuve de François Bandy, Silvain de Néoux, tapissier, les frères Chassagne, Marie Deguet, veuve de Léonard Gambellon, Jean Mautas, Jacques du Chomeix (1656-1663).
1634-1663
- 6Hdépôt 3 Dénombrement des rentes et modification du bail des revenus en grains.
1702
- 6Hdépôt 4 Autorisation accordée au sieur Etienne Ramade par le maire et lieutenant général de police de Felletin de débiter la viande pour les malades en temps de Carême moyennant 5 livres payables au syndic (1702), sentence du président-châtelain de Felletin ordonnant de procéder au bail du droit de vente et de débit de la viande appartenant à l'hôtel-Dieu en temps de Carême (1702).
1702
- 6Hdépôt 5 Procédures entre Madeleine Tixier, gouvernante des pauvres, représentant l'hôtel-Dieu, et Charles-François Deschamps, sieur de Lavaud au sujet d'une caution personnelle (1731), entre Pierre Beneton et Jacques Masson, syndic, au sujet d'une rente due à ce dernier (1733-1736), entre Antoine Couder, syndic, et Jean Barjon, sieur de Lavaud, au sujet d'une obligation consentie le 14 août 1656 par Antoine Barjon, son grand oncle, au profit de Jean Mautas, syndic (1739), accord entre Joseph Giry, sieur de Montéliaud, et Antoine Besses, syndic, au sujet d'une rente et d'une somme prévue par un contrat du 9 avril 1698 (1750).
1731-1750

6Hdépôt 6	Collation et prise de possession de la chapelle Notre-Dame de l'hôpital.	1609
6Hdépôt 7	Requête adressée au président-châtelain de Felletin par Jean Besses, syndic, aux fins de révocation de l'ordonnance rendue en la châteltenie, à la poursuite de Jean Dorliat, enjoignant à François Rousse et à sa femme, gardiens de l'hôtel-Dieu de nourrir une enfant née de Jeanne Besses et des oeuvres de Jean Dorliat, fils dudit Jean, conclusions du procureur du roi et ordonnance du président de Myomandre.	1657
6Hdépôt 8	Administration : nomination par l'Assemblée des habitants de Felletin d'Antoine de Lasalle, notaire royal, comme syndic, en remplacement de Joseph Degas (1724), quittance (1729), nomination par les administrateurs de Pierre Roy, curé du Moutier de Felletin, comme trésorier et d'Antoine Moreau, marchand, comme receveur (1768-1771).	1724-1771
6Hdépôt 9	Transaction entre Pierre de Myomandre, sieur de Saint-Pardoux, et Antoine Coudert, syndic, au sujet de l'apurement des comptes de la gestion de feu René de Myomandre, son père.	1737
6Hdépôt 10*	Terrier des charités de Felletin ¹ .	1447-1512
6Hdépôt 11	Mémorial pour le recouvrement des revenus de l'hospice.	1809-1828
6Hdépôt 12	Etat sur la situation des hospices de Felletin sous le rapport de leur population et de leurs ressources annuelles (s.d.), titre de créance de 185,68 F pour l'hospice contre Jean-Baptiste Jourdain (1807), titre de rente sur l'Etat (1811-1814), remboursement au sieur Cherloueix (1815), vente par les habitants du Bois-Les-Combes (1815), état de recettes et de dépenses (1816), état de distribution de blé, secours à domicile (1817), extrait de l'obligation consentie par le supérieur du séminaire de Felletin au président de l'administration de l'hospice (31 mars 1827), contingent nominatif de chaque débiteur dans les frais de distance et la rente en seigle et avoine (1814).	1807-1827

¹ Le document a été intégralement transcrit dans l'article de Fernand Autorde, « *Les charités de Felletin au XV^e siècle* », dans *Mémoires de la Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse*, t. IX, 1895-1896, p. 274-391.